

## Annexe 2 - TEST DE SELECTION POUR L'ATTRIBUTION DU LABEL PLUS DRESSAGE AUX POULINIÈRES

Afin de faciliter l'accès des juments et ponettes à la qualification Plus Dressage, plusieurs voies sont mises en place, en complément de l'attribution automatique prévue par le règlement.

1 - Des tests évalués par 2 juges FRANCE DRESSAGE, auront lieu lors de concours de Dressage, de concours d'élevage et au concours national de foals FRANCE DRESSAGE

2 - Des tests par un jury FRANCE DRESSAGE comprenant au minimum un juge national ou deux juges régionaux peuvent être organisés spécifiquement lors d'un regroupement prévu chez un éleveur pour un effectif suffisant de poulinières engagées.

La demande en sera à faire au secrétariat de FRANCE DRESSAGE.

3 - Il est possible d'amener sa poulinière pour la présenter à un jury FRANCE DRESSAGE comprenant au minimum un juge national ou deux juges régionaux sur rendez- vous, pour un test public.

### **ENGAGEMENTS**

Les poulinières devront être :

- 1- de race SF, AA, AACR ou de race étrangère facteur de SF ou Facteur d'AA ou d'une race étrangère gérée en France, TRAK, LUS, LIP, PRE, ou inscrites dans le registre du cheval de selle (CS) ou d'une race étrangère d'un stud book européen **et régulièrement enregistrées au SIRE.**
- 2- de race PFS, CO, NF, W, DA, LAND, POT, HAF, ou inscrites dans les registres PO ou OC issues d'au moins un auteur poney, ou de race étrangère, **et régulièrement enregistrées au SIRE.**

Les engagements sont à établir sur imprimé à demander au secrétariat de FRANCE DRESSAGE accompagnés du chèque d'inscription de 15 euros par poulinière à l'ordre de FRANCE DRESSAGE. Lors des rassemblements, il pourra être demandé un complément financier fixé en fonction du nombre d'engagés pour assurer les frais de déplacement des juges.

### **DEROULEMENT**

La sélection se déroule en deux temps.

1- Pour toutes les poulinières, phase obligatoire :

- Examen en main à l'arrêt : modèle et aplombs ;
- Examen au pas et au trot en ligne, et en triangle ou en liberté.

2- Eventuellement, à la demande du juge, examen complémentaire en liberté aux trois allures ou à la longe ou sous la selle.

D'éventuelles modifications du présent règlement peuvent être apportées par le président de jury

## JUGEMENT

Les critères de jugement des poulinières insistent sur la locomotion, l'orientation générale et la facilité d'utilisation.

La production de la poulinière, justifiée par la présentation d'un produit ou par leurs résultats en épreuves, pourra être prise en compte dans le jugement.

La décision de la commission ou du jury national FRANCE DRESSAGE reviendra à conseiller ou non l'emploi de la poulinière pour produire des chevaux ou poneys de dressage, dans le cadre du programme de sélection.

Elle sera matérialisée par l'attribution ou non de la mention PLUS DRESSAGE sur le livret du cheval. Une participation de 25 euros de frais administratifs sera demandée pour l'inscription de la jument au SIRE valable pour toute la carrière de la poulinière à l'élevage.

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

FRANCE DRESSAGE

Haras du Pin

61310 LE PIN AU HARAS

tel : 02 33 12 16 04 / fax : 02 33 36 14 12

e-mail : [france.dressage@haras-nationaux.fr](mailto:france.dressage@haras-nationaux.fr)

**Date limite d'engagement : 10 jours avant le test.**